**COMPTE – RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L’an deux mil dix-sept, le trente juin 2017 à 17 heures 45, le Conseil Municipal de Courcy-Aux-Loges, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie PALLU, Maire.

**Présents** : Madame Stéphanie PALLU, Madame Sandrine FILS, Monsieur Thierry LUCHE, Monsieur Bernard BORÉ, Madame Sandrine CHALINE, Madame Christelle ROCHER, Monsieur Jean-Philippe HOUDAS, Monsieur Pascal DAUDIER, Monsieur Cyrille LEMAY

Absente : Nathalie BOISROUX donne procuration à Monsieur Thierry LUCHE

Monsieur Bernard BORÉ est nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

* **Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l’élection des sénateurs**

**I. Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l’élection des sénateurs**

En vue de l’élection de trois sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017, l’élection des délégués et de leurs suppléants par les conseils municipaux, ainsi que leur nombre sont fixés selon les modalités suivantes.

Les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants doivent élire les délégués et les suppléants, chacun dans la limite des nombres indiqués dans le tableau (annexe 1). Pour Courcy aux Loges il faut donc un délégué et trois suppléants.

Il sera procédé séparément et, dans l’ordre, à l’élection du délégué, puis à celle des suppléants au scrutin majoritaire

Madame le Maire se propose comme délégué.

Les membres du Conseil Municipal votent chacun à leur tour.

Madame le Maire est élu délégué au scrutin majoritaire.

Les trois adjoints se proposent comme suppléants.

Les membres du Conseil Municipal votent chacun à leur tour.

Les trois adjoints sont élus suppléants au scrutin majoritaire

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Le Maire  Stéphanie Pallu | 1er Adjoint  Sandrine Fils | 2ème Adjoint  Thierry Luche |
| 3ème Adjoint  Bernard Boré | Pascal Daudier | Nathalie Boisroux |
| Sandrine Chaline | Christelle Rocher | Jean-Philippe Houdas |
| Cyrille Lemay |  |  |